



Notaire et somme sequestree

Par **valinco20**, le **26/09/2013** à **09:32**

Bonjour

Suite à une vente de maison et desaccord sur le partage, l'argent a ete sequestré chez le notaire. Ce dernier est il dans l'obligation de demander l'accord des parties avant d'utiliser cet argent pour regler differentes factures (huissiers. Frais divers.....). Ou peut il en disposer comme il l'entend.

Merci de vos reponses.